

Compte rendu final de la troisième réunion du Comité permanent 4-5 juillet 2005, Bonn, Allemagne

1. Ouverture de la réunion

Le président du Comité permanent, M. Emmanuel Severre, ouvre la réunion et après avoir souhaité la bienvenue aux participants, passe la parole à M. Jochen Flasbarth du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire. Celui-ci déclare que c'est un honneur pour son pays d'accueillir la réunion et que l'Allemagne considère l'AEWA comme un partenaire important dans les efforts qu'elle déploie afin de mettre un terme à la perte de biodiversité, en amenant, comme il le fait, les continents africain et européen à lutter ensemble pour une cause commune.

Le secrétaire exécutif, M. Bert Lenten, remercie l'Allemagne/le Ministère pour son appui qui se manifeste en accueillant une fois de plus une réunion du Comité permanent et pour ses généreuses contributions financières récentes au projet FEM.

2. Adoption du Règlement intérieur

M. Lenten présente le document StC 3.2 et déclare attendre les commentaires.

M. Severre demande que l'article 8 commence par les mots suivants : "It performs the functions of a bureau" plutôt que : "It acts as"¹.

Le président du Comité technique, M. Yousoof Mungroo, demande, pour plus de clarté, que le terme "presiding officer" figurant aux articles 21 et 23 soit remplacé par "Chair of the Meeting of the Parties"².

Après avoir apporté ces changements, la Réunion adopte le Règlement intérieur.

M. Hagemeijer souligne que le rôle du Comité permanent (StC) vis-à-vis du Comité technique (TC) et vice versa devrait être précisé dans les règlements intérieurs du StC et du TC. Bert Lenten promet de comparer les deux règlements et de les harmoniser.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

M. Severre demande que le point 22b de l'ordre du jour soit examiné durant l'après-midi du premier jour en présence du secrétaire exécutif de la CMS. La Réunion donne son accord et adopte le document StC 3.3.

4. Admission des observateurs

M. Lenten annonce que deux Parties contractantes, la France et le Royaume-Uni, ont envoyé des observateurs, comme l'a fait Wetlands International, et que le président du Comité

¹ NdT: Dans la version française, il est inutile d'apporter un changement puisque l'anglais a déjà été traduit par : « Il remplit la fonction de bureau ».

² NdT: Dans la version française, il est dit à l'article 21 : « la personne qui préside la réunion » et à l'article 23 : « le Président ». Les deux expressions doivent donc être remplacées par « le président de la Réunion des Parties ».

technique est également présent. De plus, des représentants de la « famille » élargie du PNUE, à savoir PNUE/ASCOBANS, PNUE/EUROBATS, PNUE/CMS, PNUE/DEC et PNUE/WCMC, assistent à la réunion.

5. Adoption du projet de compte rendu de la 2^{ème} réunion du Comité permanent

M. Lenten présente le document StC 3.4. Mme Jasmin Kanza, CMS, demande un ajout au paragraphe 3, page 5, en accord avec la résolution 2.7, qui prévoit que des engagements peuvent être pris uniquement s'ils sont couverts par des recettes suffisantes.

Aucun autre changement n'ayant été demandé, le rapport est adopté et M. Severre remercie l'équipe du Secrétariat pour ce rapport de qualité.

6. Rapports des membres du Comité permanent et des observateurs

Mme Atena-Adriana Groza n'a aucune information à fournir concernant la région d'Europe et d'Asie centrale, mais elle fait savoir que la Roumanie a entre-temps identifié toutes les aires de protection spéciales (SPA) probables conformément à la directive Oiseaux et qu'à peu près 30 % du pays représente des sites SPA. Elle fait part en outre à la Réunion que la mise en œuvre des plans d'action pour *Branta ruficollis* et *Pelecanus crispus* est imminente.

M. Charles Mdoe déclare qu'un comptage d'oiseaux d'eau a été réalisé en janvier 2005 avec la participation d'experts de nombreux pays et organisations internationales. Des recherches sont également menées sur le site Ramsar de Malagarasi Muyovozi concernant le bec-en-sabot du Nil et la grue caronculée avant de préparer des plans d'action pour ces deux espèces.

M. Andrew Williams du Royaume-Uni informe la Réunion que des travaux, y compris des enquêtes aériennes, ont été réalisés en collaboration avec d'autres pays de l'Union européenne sur les oiseaux de mer et les canards marins, et que les estimations de populations concernant ces espèces sont actuellement revues à la lumière de ces résultats ; ces estimations seront disponibles en ligne en temps voulu.

Les plans d'action par espèce portent leurs fruits, la quantité de râles des genêts et de butors affichant une augmentation manifeste après une longue période de déclin. M. Williams fait également savoir que l'Écosse a entre-temps suivi l'exemple du Pays de Galles et de l'Angleterre en interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb.

M. Jacob Duer lit un message de M. Bakary Kante, le nouveau directeur intérimaire de la Division des conventions relatives à l'environnement du PNUE (PNUE/DEC), dans lequel ce dernier concède que le PNUE n'a pas toujours apporté par le passé le soutien souhaité par l'AEWA. M. Kante dit souhaiter très fort que la situation s'améliore grâce à un soutien administratif important, tout en espérant que des activités susceptibles de bénéficier d'un soutien financier pourront être identifiées.

Concernant le développement de la zone de l'AEWA, M. Kante exprime l'espoir que la Réunion prendra les mesures nécessaires afin qu'une décision puisse être adoptée très rapidement sur cette question et que toute décision sera prise en collaboration avec la CMS et les autres parties concernées.

7. Rapport du Dépositaire

Au nom du Dépositaire, M. Jan-Willem Sneep présente le document StC 3.5, qui indique une augmentation du nombre des Parties contractantes de 17 à 49 en dix ans. La Libye a été le 49^{ème} pays à adhérer à l'Accord, mais d'autres adhésions sont prévues. M. Sneep félicite le Secrétariat pour sa publication intitulée « Comment devenir Partie contractante à l'AEWA »

et suggère que cette dernière soit distribuée dans les régions.

8. Rapport du Comité technique

M. Mungroo présente son rapport (doc. StC Inf. 3.1), qui se concentre sur la 6^{ème} réunion du Comité technique (TC6). Au cours de cette réunion, plusieurs documents ont été achevés afin de pouvoir être transmis à MOP3 par le Comité technique, à savoir:

Le document StC 3.6 (Règlement intérieur révisé concernant les réunions du Comité technique de l'AEWA) est prêt maintenant. L'article 3 a été supprimé car l'on a jugé que l'article 17 couvrait ce point. Ce document est approuvé.

Les propositions visant à réduire les coûts liés aux réunions du Comité technique (doc. StC 3.7) sont discutées assez longuement. La Réunion accepte finalement de réduire le nombre de réunions du Comité technique (2 au lieu de 3) et d'organiser un atelier entre les sessions. La Réunion ne parvient cependant pas à se mettre d'accord sur le fait que les documents du Comité technique devraient être présentés uniquement en anglais ou que la seule langue de travail aux réunions du Comité technique soit l'anglais. Il est demandé au Secrétariat de modifier la proposition en conséquence. La Réunion accepte que le document révisé soit soumis à MOP3 pour adoption formelle.

Concernant l'avant-projet de résolution 3.1 (Clôture du Registre des projets internationaux), M. Mungroo souligne que ce sera seulement une mesure temporaire et que le Registre sera remplacé par le système de rapport national en ligne dès que celui-ci sera mis en place.

La Réunion accepte que le document StC 3.8 (Lignes directrices relatives à la définition de priorités pour le support financier de l'AEWA) soit soumis à MOP3 pour adoption.

La Réunion apporte quelques modifications au document StC 3.9 (Proposition de conseils pour définir le déclin à long terme des populations d'oiseaux d'eau) de façon à ce qu'il reflète correctement les résultats des débats pendant TC6. La Réunion approuve la soumission du rapport révisé à MOP3.

M. Sergey Dereliev explique que le document StC 3.10 et l'avant-projet de résolution 3.11 (révision 1) sont destinés à officialiser le processus sur lequel Wetlands International travaille déjà. Il est prévu que la mise à jour soit réalisée à intervalles réguliers et demandé aux Parties contractantes d'apporter leur soutien financier à cette tâche.

Le contenu du rapport du président du Comité technique (document StC Inf. 3.2) est approuvé ; cependant, son format sera modifié de la manière dont il a été convenu à TC6.

9. Rapport du Secrétariat

M. Lenten présente le document StC 3.11, mis à jour après TC6. Concernant le recrutement, la seule question demeurant en suspens est celle de son propre poste et il espère que la date limite fixée au mois d'août 2005 pourra être respectée.

En réponse, M. Rob Hepworth promet que l'on essaiera de clore cette question aussi vite que possible dans le cadre des procédures et processus corrects du PNUE et en tenant compte des conseils qu'il doit prendre de Nairobi. Depuis son arrivée, il s'est concentré sur l'occupation des postes vacants au Groupe administratif et de gestion des fonds, et il se préoccupe maintenant de régulariser la situation dans les secrétariats cohabitant avec la CMS.

M. Severre rappelle que le Comité permanent a écrit au directeur exécutif du PNUE à ce sujet

mais qu'il n'a toujours pas reçu de réponse. Il dit espérer que l'information que vient de fournir M. Hepworth est fiable.

M. Williams déplore que la réunion de la CMS, de l'AEWA et de Ramsar, dont l'idée avait été suggérée 14 mois plus tôt, n'ait pas encore eu lieu.

M. Lenten répond que cette réunion a été reportée en attendant l'arrivée du nouveau secrétaire exécutif de la CMS. Les deux secrétariats étant actuellement occupés à préparer la Conférence des Parties (COP) et la Réunion des Parties (MOP), la réunion ne devrait pas pouvoir avoir lieu l'année prochaine.

M. Williams demande quelles sont les activités du Secrétariat liées au projet FEM qui ne sont pas mentionnées dans le rapport. M. Lenten répond qu'il ne s'agit pas d'un projet AEWA mais que l'AEWA fait bien entendu le maximum pour le faciliter.

M. Ward Hagemeyer saisit l'occasion pour féliciter l'AEWA pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis sa création il y a dix ans. L'AEWA a beaucoup fait selon lui pour la conservation des oiseaux d'eau et son approche de conservation véritable des voies de migration est à son avis la meilleure en son genre. Il remercie beaucoup Bert Lenten, Sergey Dereliev et leurs collaborateurs et collaboratrices. Il dit avoir l'impression que la mise en œuvre de l'Accord devient de plus en plus importante et déclare que son organisation, Wetlands International, est fière d'y contribuer par le biais du projet FEM, qui débutera cette année, et qu'elle se réjouit de coopérer encore pendant de nombreuses années avec l'Accord.

M. Hepworth confirme que le projet FEM n'est plus qu'à quelques semaines de son lancement, à la suite de retards regrettables. Bien que la mise en œuvre se fasse en dehors de l'AEWA, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance politique de ce projet d'une envergure sans précédent pour la famille CMS.

10. Application des Priorités internationales de mise en oeuvre 2003-2007

La Réunion prend note des informations fournies dans le document StC 3.12, qui dresse le bilan au mois de mai 2005 des progrès réalisés.

M. Lenten déclare que les fonds acquis jusqu'à présent sont très satisfaisants mais qu'il faut encore plus d'argent si l'on veut pouvoir appliquer les 41 priorités.

11. Mise à jour du Projet FEM sur les voies de migration en Afrique-Eurasie

M. Hagemeyer informe oralement la Réunion sur le projet FEM et la façon dont il devrait avancer. Le concept initial remonte à 1999 lorsque Wetlands International a obtenu une subvention PDF-B pour sa proposition, dont le titre complet était et est « Amélioration de la conservation du réseau de sites d'importance vitale dont ont besoin les oiseaux d'eau migrateurs empruntant les voies de migration d'Afrique-Eurasie (ou en abrégé « Projet Voies de migration d'Afrique-Eurasie). Une subvention a été reçue en 2000 et le travail a pu commencer. Depuis, on a tenté de plus en plus d'y associer nombre de partenaires et de parties prenantes, et le projet a été soumis en 2003 au secrétariat FEM pour approbation comme projet de grande ampleur (FSP).

Cette procédure débutera après approbation du projet par le directeur exécutif du FEM. Pour cela, tous les documents ont dû être soumis dans un format spécifique au PNUE. Ce long travail est désormais terminé. Dans un deuxième temps, le directeur exécutif du FEM approuvera et signera le document du projet, débloquent ainsi des fonds pour le projet. Il faut s'attendre à ce que le PNUE ait besoin de deux mois encore pour la rédaction interne des

contrats avec les sous-traitants et l'équipe de gestion, si bien que le lancement a été fixé à la fin octobre 2005, afin de coïncider avec MOP3.

M. Lenten, à qui l'on demande si les Parties contractantes seront capables de contrôler l'état d'avancement du projet, répond que l'AEWA, en tant que principale partie prenante, est membre du comité directeur et qu'il communiquera bien entendu les rapports de suivi qu'il recevra.

M. Lenten informe également la Réunion que l'AEWA apporte les services de son nouvel administrateur auxiliaire (JPO), financé par le gouvernement allemand et chargé d'élaborer une stratégie de communication pour informer des progrès réalisés. Il est en effet important de démontrer l'engagement de l'AEWA dans ce grand projet et tous les efforts sont faits à cette fin.

12 Mise en oeuvre de l'Accord et du Plan d'action

a) Rapports nationaux

M. Lenten informe la Réunion que sur les 49 Parties contractantes, neuf ont envoyé leurs rapports nationaux. Certains rapports sont encore attendus mais tous ne seront pas rendus à temps pour la Réunion des Parties. L'avant-projet de résolution 3.2 est destiné à exhorter les Parties à rendre ces rapports après MOP3.

M. Lenten souligne également les futurs plans en vue de la mise en place d'un système de rapport en ligne comme celui qui a été mis au point pour le mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est (IOSEA) tel que présenté par WCMC à STC2 et TC6.

La Réunion discute et approuve diverses modifications apportées au texte de l'avant-projet de résolution 3.3 avant de décider de le soumettre à MOP3 pour adoption.

b) Études internationales

M. Lenten présente le document StC 3.13 et informe le Comité qu'une seule étude sur les sept études internationales inscrites sur la liste a pu être mise en route à cause du manque de ressources du Secrétariat. Bien que d'autres soient prévues dans le cadre du projet FEM, il ne sera pas possible d'en rendre compte à temps pour MOP3 comme le demande le Plan d'action.

M. Williams exprime la déception du Royaume-Uni concernant ce document. Il déclare que son gouvernement considère ces informations de base comme fondamentales afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés.

M. Lenten répond que, si certaines des études manquantes seront traitées dans le cadre du projet FEM, d'autres sont une question de financement. Il précise que le coût du Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations, par exemple, a doublé en trois ans.

M. Hagemeijer suggère que le budget de l'AEWA prévoit des fonds pour la préparation et l'actualisation régulières de ces études.

La Réunion approuve la suggestion de M. Williams, à savoir que le Secrétariat devrait préparer un document à présenter à MOP3 indiquant les moyens permettant d'améliorer cette situation à l'avenir. Ce document devrait identifier les incidences budgétaires, c'est-à-dire le coût d'embauche de consultants, et fixer un calendrier afin de garantir que les études seront disponibles pour MOP4, après avoir été approuvées par le Comité technique et le Comité

permanent. MOP3 devrait décider de la façon de procéder sur la base de ce document.

13 Questions administratives et financières

M. Lenten présente le document StC 3.14 intitulé « Rapport sur les recettes et dépenses 2004 ». Concernant l'annexe 1, le budget de base, il fait remarquer que certaines lignes budgétaires ont été dépassées, notamment pour les salaires, en raison de la chute du cours du dollar US, alors que d'autres n'ont pas été complètement exploitées, en raison de l'excédent général de 22 000 dollars US au lieu d'un manque à hauteur de 50 000 dollars US anticipé en 2004. Toutes les ressources qui n'ont pas été dépensées en 2004 sont reportées sur l'année suivante.

L'annexe 2 indique les contributions dites de contrepartie, c'est-à-dire les fonds supplémentaires fournis par les gouvernements et qui sont habituellement liés à des projets précis. Ici aussi, toutes les ressources qui n'ont pas été dépensées fin 2004 sont reportées sur l'année suivante.

L'annexe 3 donne une vue générale des contributions reçues. Ce tableau n'est pas entièrement à jour et de nombreux pays n'ont pas encore payé leurs contributions dues ou devraient les payer sous peu.

Passant au document StC 3.15 intitulé « Affectation des fonds provenant des contributions des nouvelles Parties contractantes », M. Lenten explique que depuis janvier 2003, les contributions versées par les nouvelles Parties adhérant à l'Accord au milieu de l'exercice triennal peuvent servir à financer des projets supplémentaires. Il est demandé au Comité permanent de décider de l'affectation de ces fonds chaque année. Une somme importante ayant été allouée en 2004, le Secrétariat propose de reporter à l'année prochaine la décision sur le solde pour 2005, si MOP3 décide de poursuivre cet arrangement.

La Réunion approuve cette proposition.

14. Questions institutionnelles

a) Dispositions institutionnelles : Comité technique

La discussion de ce point de l'ordre du jour est tout d'abord reportée après l'étude du point 22a (Voie de migration d'Asie centrale). Revenant à ce sujet et à la lumière des débats, il est proposé d'attendre les conseils du groupe de travail sur la Voie de migration d'Asie centrale (CAF) pour étudier le document StC 3.16 et l'avant-projet de résolution 3.4 concernant les dispositions institutionnelles pour le Comité technique. Le Secrétariat correspondra en temps voulu par courriel avec le Comité permanent sur ce sujet.

b) Dispositions institutionnelles : Comité permanent

Concernant les dispositions institutionnelles pour le Comité permanent (doc. StC Inf 3.5) et la résolution 2.6 adoptée par MOP2, M. Lenten rappelle à la Réunion que MOP3 sera chargée d'élire de nouveaux membres du Comité permanent.

La Réunion ne considère pas que la résolution en question ait besoin d'être révisée.

c) Coopération avec d'autres organismes et processus

M. Lenten informe la Réunion que la CMS et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) coopèrent actuellement et que l'AEWA participe à l'identification d'un projet pilote en Afrique afin de voir comment les points focaux de la CDD/CMS et de l'AEWA peuvent coopérer au niveau national. Il existe également des programmes de travail conjoints avec Ramsar et Wetlands International, et il se félicite de

l'idée de coopérer avec d'autres organisations à l'avenir ; néanmoins, cela dépend du temps et des capacités disponibles.

15. Projet de stratégie de communication pour l'Accord

Se référant au document 3.17, M. Lenten rappelle à la Réunion que la société SPAN Consultants a présenté ce document à StC 2 ; le document a été amendé afin de tenir compte des commentaires faits alors.

Aucun autre commentaire n'étant fait, le Comité permanent approuve le document en l'état.

La Réunion réexamine l'avant-projet de résolution 3.5 et après avoir suggéré quatre amendements au texte, approuve sa soumission à MOP3.

M. Hagemeijer fait la remarque générale que les conséquences budgétaires de tout projet de résolution doivent être présentées clairement à MOP3. M. Lenten lui répond que cela peut se faire bien entendu mais qu'il hésite quant à lui à indiquer des chiffres dans une résolution. Une option pourrait être de regrouper les différentes activités dans l'avant-projet de budget afin de montrer quelles sommes seront affectées à ces activités spécifiques dans le budget de base. Les fonds manquants devraient venir des contributions volontaires.

Résumant la discussion, le président de la Réunion souligne qu'un plan stratégique est absolument nécessaire afin de bien voir comment les fonds sont utilisés d'un point de vue stratégique.

16. Avant-projet de budget pour 2006-2008

M. Lenten présente le document StC 3.18, qui a déjà été discuté lors de la réunion de l'année dernière. Il s'agit d'un budget basé sur les activités approuvées lors du précédent exercice triennal et consistant en une combinaison du budget de base et des contributions provenant des nouvelles Parties contractantes.

À MOP2, l'Allemagne avait demandé que le budget ne soit pas augmenté pour l'instant. Certaines activités relevant du budget de base ont donc été transférées afin d'être financées par les contributions provenant des nouvelles Parties contractantes. Cependant, cette procédure n'est qu'une solution à court terme. Une solution plus durable est nécessaire à la longue. Pour éviter d'avoir à réduire les activités, le Secrétariat a combiné le budget de base et les contributions des nouvelles Parties contractantes, afin d'arriver à une augmentation moyenne de 15,8 % de l'avant-projet de budget en dollars US.

Comme discuté précédemment, le Secrétariat a l'intention de présenter à MOP3 une version du budget en euros et une version en dollars US. M. Lenten déclare être favorable à un budget en euros car cela permettrait à son avis d'éviter bien des problèmes rencontrés actuellement.

M. Lenten examine ensuite une ligne budgétaire après l'autre.

Ouvrant le débat qui s'ensuit, M. Charles Mdoe évalue les problèmes résultant du nouveau cours de change, qui a eu pour conséquence que certaines activités n'ont pas pu être mises en œuvre en raison du manque de ressources, et il demande s'il est prévu de réexaminer le budget et de demander des fonds supplémentaires dans ce cas.

M. Lenten répond qu'il n'est pas permis de dépenser plus d'argent que ce qui est disponible. Par exemple, si l'on consacre davantage d'argent aux salaires, il reste moins d'argent pour les activités, et les excédents dans une ligne budgétaire donnée sont utilisés pour compenser des

pertes ailleurs.

M. Hagemeyer précise que le montant indiqué au poste budgétaire 1220 (Consultants pour MOP) ne suffit pas à couvrir les frais de préparation des sept études dont il a été question un peu plus tôt au cours de la réunion.

M. Lenten confirme ce fait et déclare être prêt à entendre toute suggestion à ce sujet. Il souligne néanmoins qu'il a jonglé avec les chiffres et que la marge de manœuvre dans l'actuelle proposition est très limitée et permet difficilement d'allouer des fonds supplémentaires à cette activité sans devoir réduire les montants consacrés à d'autres activités.

M. Williams réaffirme que les études sont reconnues comme étant obligatoires. Il propose de préparer un document indiquant diverses options sur cette question à soumettre à MOP3.

M. Duer signale quelques contradictions dans le texte, qu'il se propose de soumettre par écrit au Secrétariat.

M. Joachim Schmitz remercie le Secrétariat pour cette présentation et fait quelques commentaires d'ordre général:

L'annexe 1 indique une augmentation de 15,8 %, mais la contribution de l'Allemagne va augmenter de plus de 33 %. Il apprécierait que les autres Parties aident à trouver des moyens de faire des économies. Il dit considérer lui aussi que les contributions provenant des nouvelles Parties contractantes doivent servir en partie à réduire les contributions plutôt qu'être entièrement investies dans des projets.

Mme Jasmin Kanza déclare que les Parties contractantes pourraient examiner la possibilité de réduire à 15 % seulement la réserve du fonds d'affectation spéciale équivalant actuellement à 50 % du budget annuel comme il en avait été décidé à MOP1. Cela permettrait de dégager davantage de fonds afin de réduire les coûts que les Parties contractantes doivent se partager.

De même, le budget indique au maximum 5 nouveaux agents de plus d'ici à 2012 et cela devrait peut-être être reconsidéré dans la perspective des répercussions au niveau des salaires.

Le Secrétariat promet d'examiner tous les commentaires qui ont été faits et de revoir le texte là où c'est nécessaire. De plus, des informations supplémentaires seront incluses le cas échéant afin de justifier les hypothèses sur lesquelles le Secrétariat s'est basé en rédigeant l'avant-projet de budget et le Plan à moyen terme.

En résumé, le président de la Réunion note que le Secrétariat considérera les questions soulevées lors de cette discussion et que la Réunion décide d'approuver le document à condition que ces modifications soient apportées.

M. Lenten passe ensuite à l'avant-projet de résolution 3.6, qui exige également l'approbation du Comité avant d'être présenté à MOP3. Dans ce document, la contribution minimum à verser par les Parties contractantes n'est plus de 100 dollars US mais de 100 euros.

M. Duer suggère que, bien que le financement de l'administrateur auxiliaire puisse être prolongé de deux voire trois ans, le salaire de l'agent adjoint à l'information (P2) devrait apparaître dans le budget plutôt à partir de la mi-2007 qu'en 2008. Cela devrait également être spécifié dans le texte de la résolution. Il demande également que le paragraphe 11 soit

formulé comme suit : « approuve la mise en place... » et que soit supprimé : « et la revalorisation... ».

La Réunion convient que l'avant-projet de résolution 3.6 sera transmis à MOP3 une fois qu'il aura été amendé pour tenir compte des modifications discutées au cours de la réunion et devant être apportées au document StC 3.18 sur le budget.

17. Proposition de développement d'un plan stratégique pour l'AEWA

M. Lenten présente le document StC Inf. 3.6 (projet de plan stratégique actuellement élaboré par la CMS) et l'avant-projet de résolution 3.7. TC6 avait demandé qu'un tel plan soit élaboré par l'AEWA. Il est maintenant demandé au Comité permanent d'approuver cette suggestion ainsi que la résolution afin qu'elles puissent être soumises à MOP3.

La Réunion convient de transmettre cet avant-projet de résolution à MOP3 pour adoption.

18. Projet de Priorités internationales de mise en oeuvre 2006-2008

En introduction à ce point de l'ordre du jour, M. Dereliev présente le document StC 3.19 qui comprend une liste d'activités établie afin de faciliter l'application du Plan d'action. Il s'agit de la troisième mise à jour sur la base du document précédent, les Priorités internationales de mise en oeuvre (IIP) 2003 – 2007.

Le document présenté a été revu par le Comité technique, mais son examen n'est pas terminé, quatre propositions nécessitant d'être reformulées une dernière fois afin de mieux refléter l'état d'avancement actuel. Le Secrétariat travaille sur ce point avec Wetlands International. Concernant les deux nouvelles propositions, le Secrétariat attend des informations supplémentaires de leurs auteurs pour que le Comité technique puisse prendre une décision. Le Comité permanent est invité à approuver la soumission du document à MOP, à condition que les amendements finaux soient apportés et que le texte soit approuvé par le Comité technique avant d'être soumis.

L'avant-projet de résolution 3.8 est un texte de résolution standard ; il requiert l'adoption de ces priorités par MOP.

M. Lenten souligne qu'il s'agit d'une liste dans laquelle les Parties peuvent choisir les projets qu'elles souhaitent financer en fournissant des contributions volontaires additionnelles.

La Réunion convient que l'avant-projet de résolution 3.8 soit transmis à MOP3 pour adoption.

M. Hagemeyer fait remarquer, bien qu'il hésite à le faire, qu'il a été dit lors de discussions récentes que certaines études internationales qui ne sont pas réalisées actuellement en vue de la Réunion des Parties (MOP) devraient avoir une plus haute priorité. Or toutes ne figurent pas dans ce document. Il suggère donc que celles qui ne sont pas couvertes par le budget de base soient incluses dans les IIP.

M. Lenten promet de se pencher à nouveau sur la question et d'indiquer quelles études seront couvertes par le budget de base et quelles autres par IIP. La Réunion convient que cela pourra être fait après la réunion.

19. Projets de Plans d'action internationaux par espèce (SSAP)

M. Dereliev présente cinq projets SSAP, à savoir:

a) *Bernache cravant à ventre clair*

Ce plan a été soumis pour examen à TC6, qui a décidé qu'il faudrait demander aux compilateurs d'ajouter la France et l'Espagne comme États de l'aire de répartition supplémentaires. La version révisée de ce plan sera communiquée au Comité technique dès qu'elle sera disponible.

Le Comité permanent convient que ce document pourra être soumis à MOP3, à condition que le Comité technique approuve lui aussi la deuxième version.

b) Ibis chauve

TC6 a examiné et approuvé le plan. Il y a apporté quelques amendements que le compilateur est en train d'incorporer. Il est à nouveau demandé au Comité permanent de donner son accord pour que le plan soit soumis à MOP3, ici aussi à condition que le Comité technique approuve ces amendements.

La Réunion adopte le document.

c) Fuligule niroca

Cette espèce couvrant une large aire, le plan a été communiqué à tous les États de l'aire de répartition, si bien que de nombreux commentaires ont été reçus. TC6 a revu la version actuelle et le compilateur est en train d'incorporer les changements mineurs résultant de ces commentaires dans une autre version revue, qui sera communiquée de nouveau au Comité technique et au Comité permanent dès que possible.

Comme auparavant, il est demandé à la Réunion d'approuver la soumission du plan à MOP3, à condition que la version finale soit adoptée par le Comité technique.

La Réunion accepte cette procédure.

M. Hagemeyer dit considérer que ce genre de question devrait figurer dans le Règlement intérieur, afin de savoir avec certitude si la révision finale d'un document doit être ou non faite par le Comité permanent. L'Allemagne trouve que ce serait acceptable et que le Comité technique devrait avoir le dernier mot sur les questions techniques.

d) Érismature à tête blanche

Comme pour les autres plans déjà discutés, les commentaires faits par TC6 concernant l'ébauche du plan ont été transmis aux compilateurs et la version révisée est attendue sous peu. Comme auparavant, le Secrétariat demande à la Réunion d'approuver la soumission du document à MOP3, à condition que le Comité technique adopte la version finale. Dans ce cas, le comité ORNIS (l'organe de consultation pour les pays de l'UE) doit donner son accord avant toute chose, mais sa réponse est attendue pour bientôt.

Le Comité permanent convient que le document devra être transmis à MOP3 pour adoption une fois qu'il aura été approuvé par ORNIS.

e) Rôle des genêts

La situation est ici similaire à celle décrite ci-dessus. Dans ce cas précis, l'accord d'ORNIS pourrait durer plus longtemps si bien que le plan ne pourra être soumis à MOP3 que si la réponse d'ORNIS arrive à temps.

La Réunion convient également pour ce qui concerne ce plan que le document devrait être soumis à MOP3 pour adoption une fois qu'il aura été approuvé par ORNIS.

Avant-projet de résolution 3.9 - Adoption et mise en œuvre des plans d'action par espèce

Cet avant-projet couvre les SSAP discutés ici ainsi que trois autres qui ont été adoptés précédemment. Le paragraphe 4 mentionne également deux autres plans en cours de rédaction mais qui ne seront très probablement pas prêts avant MOP3. Il suggère que la Réunion des Parties enjoigne le Comité permanent d'approuver ces plans une fois qu'ils auront été soumis, à condition que le Comité technique les ait approuvés.

On espère poursuivre pendant le prochain exercice triennal les excellents progrès réalisés sur les SSAP. La résolution contient donc une instruction plus générale de la Réunion des Parties permettant au Comité permanent d'adopter des SSAP supplémentaires entre les sessions, après que le Comité technique les aura approuvés, afin d'éviter des retards dans la procédure d'approbation officielle, et par conséquent dans la mise en œuvre des SSAP, qui ne serait sinon possible que tous les 3 ans.

Le dernier paragraphe de l'avant-projet enjoint le Secrétariat d'établir des mécanismes pour coordonner la mise en œuvre des plans, de tels mécanismes faisant défaut selon le Comité technique.

Le Comité permanent convient de soumettre cette résolution à MOP3 pour approbation.

20. Projet de rapport sur l'état de conservation des espèces de l'AEWA

M. Dereliev relate les difficultés rencontrées par le Secrétariat pour financer la rédaction de ce rapport. TC6 a été consulté sur la façon de procéder et il a décidé que ce travail était essentiel car constituant l'une des sept études obligatoires à soumettre à MOP3, et que les fonds nécessaires à son financement doivent être trouvés.

Dans l'intervalle, il a été possible d'obtenir certains fonds supplémentaires et Wetlands International a réestimé les coûts du travail à fournir, lequel a débuté immédiatement après TC6 et sera livré à temps pour MOP3.

Ce document est fondamental pour juger du succès de l'Accord et des changements apportés au Plan d'action de l'AEWA. Il est probable que les catégories de plusieurs espèces figurant au tableau 1 du Plan d'action changent, comme cela a déjà été le cas par le passé, sur la base du Rapport sur l'état de conservation des espèces, qui devrait être régulièrement mis à jour.

Deux autres produits de Wetlands International, à savoir le Recensement international des oiseaux d'eau (International Waterbird Census) et les Estimations des populations d'oiseaux d'eau (Waterbird Population Estimates), sont liés à ce rapport. Ces deux produits fournissent le matériel de base dont est tiré le Rapport sur l'état de conservation des espèces, et tous deux jouent un rôle crucial pour d'autres accords multilatéraux en environnement en plus de l'AEWA. C'est pourquoi le Comité technique a élaboré l'avant-projet de résolution 3.10 intitulé « Développement d'un partenariat international pour aider à l'estimation des populations d'oiseaux d'eau », dans lequel il rappelle et demande que les coûts de ces deux produits soient partagés. Le Rapport sur l'état de conservation des espèces aura un nouveau format, plus convivial, comme l'a décidé la dernière réunion du Comité technique.

Il est demandé au Comité permanent de prendre note de cette information et d'approuver la transmission de la résolution 3.10 (révision 1) à MOP3.

M. Hagemeijer fait le bilan des progrès réalisés. En raison du court laps de temps disponible, la priorité est donnée aux espèces de l'AEWA et aux espèces connaissant une tendance négative. WI avance bien et un premier projet de consultation de la version 4 des Estimations

des populations d'oiseaux d'eau est disponible sur la Toile et reçoit de nombreux commentaires. Ceux-ci seront intégrés dans les nouvelles estimations après le 15 août, avant l'identification d'espèces aux tendances négatives. Le document devrait être terminé au début du mois d'octobre 2005, ce qui laissera peu de temps pour le faire circuler avant MOP3.

La Réunion convient d'ajouter à la fin de l'avant-dernier paragraphe les mots « qui facilite la fourniture dans les délais du Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations d'oiseaux d'eau pour les futures Réunions des Parties » (en anglais : which facilitates the timely delivery of the Report on the status and trends of waterbird populations for future MOPs) et décide de transmettre l'avant-projet de résolution à MOP3 pour adoption.

21. Proposition d'amendements à l'Accord et/ou à ses annexes

M. Dereliev présente le document StC 3.25. Dans la résolution 2.1, MOP2 avait demandé au Comité technique d'envisager d'inclure des espèces supplémentaires, en prenant tout d'abord en considération les espèces figurant aux tableaux 2 et 3 du document AEWA/MOP 2.9. Les discussions au sein du Comité ont débouché sur la recommandation de ne pas inclure pour l'instant d'espèces figurant au tableau 3. Le document StC 3.25 contient les informations concernant les espèces figurant au tableau 2 du document AEWA/MOP 2.9 récapitulées dans trois tableaux. Il est demandé au Comité permanent d'étudier cette proposition, de faire des suggestions et commentaires et d'approuver la soumission du document à MOP3.

Durant la période précédant la Réunion des Parties, le Secrétariat, avec le soutien du Comité technique, rédigera de nouveaux chapitres et sous-chapitres à ajouter au Plan d'action concernant les menaces qui ne sont pas couvertes pour le moment, et il rassemblera, avec l'aide de Wetlands International, des informations pertinentes concernant les nouvelles espèces que l'on propose d'ajouter au tableau 1 de l'actuel Plan d'action.

Il est suggéré que de tels amendements aux annexes de l'Accord exigent, pour pouvoir être soumis à la Réunion des Parties, une proposition formelle à ce sujet de la part d'une Partie contractante.

M. Lenten déclare qu'une proposition formelle n'est pas nécessaire à son avis dès lors qu'un tel amendement a été demandé par MOP2. Il se charge cependant de se faire conseiller sur le plan juridique.

La Réunion approuve la transmission du document à MOP3, après que le Secrétariat se sera fait conseiller quant à la légalité de cette procédure.

22. Projet de proposition concernant le développement futur de l'Accord

Ouvrant la discussion sur ce point de l'ordre du jour, M. Lenten rappelle que tout le monde est unanime à considérer la nécessité d'adopter un plan stratégique pour assurer l'avenir de l'AEWA. À ses yeux, un débat devrait être lancé, en étroite collaboration avec la CMS, sur le développement futur de l'AEWA. Une fois encore, ce genre de discussion stratégique devrait s'inscrire dans le cadre de la rédaction d'un plan stratégique pour l'AEWA. Un tel plan s'appuiera sur le Plan stratégique de la CMS et on espère qu'il pourra être soumis pour adoption formelle à MOP4 en 2008.

a) Voie de migration d'Asie centrale

M. Lenten souligne que l'évolution de la situation en ce qui concerne la Voie de migration d'Asie centrale (CAF) présente un grand intérêt pour l'AEWA. Sur les 30 pays recensés comme appartenant à cette voie de migration, 16 sont situés dans la zone de l'Accord. Il en est de même des populations identifiées : sur les 274 populations concernées, 145 sont

couvertes par l'actuel Plan d'action de l'AEWA.

La Réunion est informée du résultat de la réunion de New Delhi, qui s'est tenue du 10 au 12 juin 2005. À la demande du secrétaire exécutif de la CMS, la Déclaration de New Delhi est distribuée aux participants. Une copie de la déclaration figure à l'annexe 1 du présent Rapport.

M. Lenten insiste sur le fait qu'il faut bien réfléchir à la façon de procéder dans pareille situation et se demander s'il n'est pas contre-productif de créer des accords ou des mémorandums d'accord séparés qui se feront nécessairement concurrence dans cette zone géographique.

Il poursuit en expliquant que juste avant la réunion de New Delhi, l'une des Parties contractantes à l'AEWA, en l'occurrence l'Ouzbékistan, a soumis, conformément à l'article X de l'Accord, une proposition d'amendement des annexes de l'Accord. L'article X de l'Accord spécifie que le Secrétariat doit adresser une telle proposition aussitôt à toutes les Parties à l'AEWA.

M. Lenten admet que cela n'a pas été fait « aussitôt », afin de ne pas influencer le débat sur le CAF à New Delhi. Cette proposition a été soumise à toutes les Parties à l'AEWA tout de suite après la réunion de New Delhi.

M. Williams fait remarquer qu'il ne semble pas y avoir eu de discussion en faveur de la proposition de l'Ouzbékistan et dit souhaiter obtenir des informations plus précises de façon à ce que la Réunion des Parties puisse prendre une décision fondée. Il suggère que le Secrétariat prépare un document d'information contenant le résultat de la réunion CAF et soulignant notamment les problèmes potentiels et comment les résoudre. Le document en question devrait également préciser les conséquences au niveau du budget ainsi que les avantages et les inconvénients pour les Parties à l'AEWA. Le Secrétariat devrait également expliquer pourquoi il retient la proposition. Pour respecter les délais, il faudra que ce soit fait sans attendre.

M. Lenten remercie M. Williams de cette suggestion et déclare qu'il essaiera de s'en charger en étroite collaboration avec la CMS.

M. Oliver Schall demande également des informations sur la position des pays concernés. Les délégués sont en faveur de la proposition, mais qu'en est-il des gouvernements ? Il demande si une décision peut être prise par la Réunion des Parties en cas d'absence de ces pays. Ne serait-il pas préférable d'organiser une conférence commune avec ces pays ?

M. Lenten répond que de nombreux pays ont été représentés par un délégué du gouvernement et un expert. Tous les délégués n'étaient pas en possession d'une déclaration formelle étant donné que la CMS, qui a organisé la réunion, n'en avait pas fait la demande.

Il a été extrêmement difficile et onéreux d'organiser la réunion et M. Lenten déclare qu'il serait très dommage de ne pas poursuivre maintenant qu'il est évident qu'il y a une volonté d'agir dans la région. Le Secrétariat reçoit, dit-il, des demandes des pays souhaitant commencer à travailler sur ce sujet et c'est une occasion unique à ne pas manquer.

Il suggère d'essayer d'organiser une réunion en marge de la Réunion des Parties de l'AEWA, où les représentants de 14 pays pourraient être présents pour discuter de la question.

M. Hepworth reconnaît que c'est une question potentiellement très sensible et complexe, et il souligne que des problèmes pourraient être causés en procédant d'une façon qui ne corresponde pas aux pratiques et au protocole habituels des gouvernements. Il pense qu'il ne sera pas possible de prendre une décision en 2005.

Il fait ensuite une déclaration précisant le rôle et les responsabilités de la CMS et/ou de l'Accord. De plus, il souligne une quantité de problèmes auxquels il faut s'attendre à son avis. La déclaration intégrale de M. Hepworth constitue l'annexe 2 de ce document. En plus de la déclaration susmentionnée, M. Hepworth distribue des copies de la Déclaration de New Delhi, qui figure à l'annexe 1.

En réponse, M. Lenten demande à M. Hepworth de préciser quel est l'objectif suprême de la CMS : si elle préfère un instrument distinct et juridiquement contraignant ou un mémorandum d'accord, comment elle voit le chevauchement des tâches avec l'AEWA et comment elle compte convaincre 16 pays de signer deux accords séparés. Il insiste sur le fait que même lors de la réunion de négociation de l'AEWA, seuls 54 des 117 États de l'aire de répartition étaient présents et ont adopté la version finale de l'Accord. Il juge difficile que les 30 États de l'aire de répartition soient représentés à la réunion intra-gouvernementale afin d'adopter le Plan d'action CAF ainsi que le cadre juridique de sa mise en œuvre.

M. Hepworth répond que dans des négociations intergouvernementales, le but est le consensus mais que la non-apparition à la table des négociations peut être interprétée comme une non-objection. Cependant, il est crucial d'engager un processus de négociation très transparent, d'autant plus qu'il a été proposé d'adopter un accord inter-États contraignant. Or, cela n'a pas été fait. Si un tel processus était mis en place et qu'il soit dit clairement que les délégués doivent être dotés de pouvoirs pour représenter leurs gouvernements, le fait que 3 d'entre eux sur 30 au total ne soient pas présents n'empêcherait pas de poursuivre. Mais on rechercherait quand même le consensus autour de la table. La CMS est vraiment ouverte sur ce sujet et elle est prête à se rallier au point de vue mûrement pesé des Parties une fois que celui-ci aura finalement été obtenu. Cependant, comme l'ont constaté certains représentants, on manque d'informations, par exemple sur les répercussions, au niveau des ressources tout spécialement. Une fois que ces informations seront disponibles et qu'une décision mûrement pesée aura été prise, il appartiendra essentiellement aux États de l'aire de répartition de la région de décider ce qu'ils veulent. En allant même plus loin, on peut dire que s'ils décident ce qu'ils veulent et qu'ils sont préparés à payer pour cela, ils devraient entièrement contrôler le processus. En revanche, si l'on demande à un autre organe de participer aux coûts, alors cet autre organe devrait lui aussi avoir son mot à dire.

Une longue discussion suit la déclaration de M. Hepworth. De façon générale, la Réunion accepte le fait que davantage d'informations devraient être fournies sur les avantages et les inconvénients des différentes options visant à mettre en place un cadre juridique et réglementaire pour le CAF. Les conséquences, pour les Parties contractantes, de l'extension de la zone de l'AEWA aux 14 pays de la Voie de migration d'Asie centrale situés en dehors de la zone de l'Accord ne sont pas claires. Il n'est pas clair non plus si les Parties à l'AEWA sont autorisées à décider d'une telle extension de la zone de l'Accord ou si le consentement de la Conférence des Parties (COP) de la CMS constitue un préalable à toute extension. D'après les résultats de la réunion de New Delhi, il semble que la région soit prête à œuvrer pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats. Plusieurs participants soulignent qu'il est important de ne pas laisser se perdre l'élan actuel et que la CMS devrait poursuivre ses activités sans délai.

M. Hepworth répond qu'en plus de l'Unité de coordination devant être établie par la CMS

avant fin 2005, il est également prévu de tenir une réunion intergouvernementale chargée d'adopter officiellement le Plan d'action CAF et un cadre juridique et réglementaire pour la mise en œuvre de ce plan au plus tard en 2006.

La Réunion adopte la proposition du Secrétariat de l'AEWA de créer un groupe de travail composé du secrétaire exécutif de la CMS, des présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique de la CMS, du secrétaire exécutif de l'AEWA, des présidents du Comité permanent et du Comité technique de l'AEWA, plus un représentant de Wetlands International. La mission de ce groupe de travail sera d'examiner les besoins des pays d'Asie centrale, de discuter de toutes les questions concernant la Voie de migration d'Asie centrale (CAF) et de chercher des solutions aux problèmes actuels. Il est demandé à la CMS de prendre la direction de ce groupe de travail.

Il est pris note qu'aucune des Parties assistant à cette réunion du Comité permanent n'a dit soutenir la proposition soumise par l'Ouzbékistan.

M. Hepworth dit qu'il trouve qu'il faut avant tout clarifier la position du Comité quant à cette proposition. Une fois cela fait et la proposition ayant été écartée, il se montre très favorable à l'idée d'un groupe de travail. Néanmoins, la CMS étant responsable de CAF, il souhaite tout d'abord parler à ses présidents, et il considère qu'il faudra faire montre de doigté dans la constitution du groupe de travail. Cependant, cela ne devrait pas être fait avec la proposition de l'Ouzbékistan en arrière-plan.

La Réunion demande au Secrétariat de contacter officieusement l'Ouzbékistan pour l'informer du résultat de la discussion au sein du Comité permanent et de lui demander si, à la lumière d'un manque de soutien éventuel de la part des Parties contractantes, il souhaite maintenir sa proposition.

b) Accord sur les rapaces et les hiboux dans la région d'Afrique-Eurasie

M. Lenten informe la Réunion de l'élaboration d'un mémorandum d'accord pour les rapaces et les hiboux sous l'égide de la CMS. Pour plus d'informations, il demande aux participants de se reporter au document StC Inf 3.8. À la lumière de ces développements, l'AEWA s'abstiendra d'inclure l'espèce des rapaces dans l'Accord.

23. Autres avant-projets de résolution

La Réunion décide de soumettre l'avant-projet de résolution 3.12 intitulé « Mise en œuvre des conclusions de la conférence Oiseaux d'eau du monde » à MOP3.

Après une brève discussion concernant la soumission à temps des résolutions à la Réunion des Parties, l'Allemagne convient de formuler une recommandation à ce sujet qui sera soumise à l'approbation de MOP.

24. Rapport sur les préparatifs de la 3ème Réunion des Parties

Le Secrétariat présente les progrès réalisés jusqu'ici dans la préparation de la Troisième Réunion des Parties qui se tiendra à Dakar en octobre 2005.

Le colonel Mame Balla Gueye présente une vidéo avec des séquences d'hôtels, le lieu de la réunion et les excursions prévues. Tout est prêt et il ne devrait y avoir aucune difficulté. Son gouvernement se réjouit d'accueillir les délégués dans son pays.

M. Lenten déclare que l'accord avec le gouvernement hôte (HGA) a été soumis au Sénégal et qu'il sera, il l'espère, signé bientôt.

25. Célébration du 10ème anniversaire de l'AEWA en 2005

M. Lenten fait savoir que l'anniversaire de l'AEWA a été célébré le 16 juin 2005. Une affiche a été dessinée et des copies ont été imprimées dans la langue locale dans plusieurs pays d'Europe et d'Afrique. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs a été célébrée dans 20 pays, notamment en Tunisie, en Macédoine et en Ukraine. Il dit espérer que des informations pourront être fournies sur le site Web de l'AEWA d'ici la fin de l'année. Pour 2006, le Secrétariat collabore avec BirdLife International et des organisations de chasse afin d'accroître encore le succès de l'événement.

Le Secrétariat a célébré ce 10ème anniversaire en organisant une fête pour les collègues de la CMS et des autres Accords ; il s'est également occupé de l'inauguration de l'exposition et du dîner pour le Comité permanent la veille.

Le Secrétariat prépare actuellement une petite brochure présentant 10 histoires racontées par 10 personnes sur ce que l'AEWA est parvenu à faire en dix ans. Cette brochure sera publiée juste avant MOP3.

En outre, le prix AEWA sera remis au cours de MOP3, sans doute lors d'une petite réception.

Le Secrétariat a par ailleurs commencé maintenant à produire un article de journal mensuel sur l'AEWA qui est distribué aux agences de presse du monde entier. La conception du site Web de l'AEWA a bien entendu été entièrement revue.

26. Sélection des lauréats du prix AEWA

Le Comité permanent se réunit à huis clos pour discuter des candidats désignés au Secrétariat. Le gouvernement néerlandais est choisi dans la catégorie « Institutions » et David Stroud dans la catégorie « Personnes ». La Réunion décide également de remettre à Gerard C. Boere le titre de « Parrain d'honneur ».

27. Rapport du président du Comité permanent à MOP3

M. Lenten fait savoir que le Secrétariat commencera à travailler sur ce rapport après la réunion en cours, en étroite consultation avec le président du Comité permanent. Le format sera similaire à celui du président du Comité technique.

28. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

M. Lenten annonce que les membres du Comité permanent se rencontreront la veille de l'ouverture de MOP3, c'est-à-dire le 23 octobre au soir, afin de passer en revue le programme.

29. Divers

Il est constaté avec regret que M. Sneep a quitté la réunion avant d'arriver à ce point de l'ordre du jour. M. Hagemeyer rappelle aux participants que M. Sneep a accepté un nouvel emploi et que c'était la dernière fois qu'il assistait à une réunion de l'AEWA. Le Comité le remercie sincèrement pour tous ses efforts au service de l'Accord pendant de nombreuses années.

30. Clôture de la réunion

Au nom des participants, le président présente ses remerciements au gouvernement allemand : pour son aimable invitation, pour avoir pris la tête du soutien apporté à l'Accord, pour avoir accueilli cette réunion ainsi que les réunions précédentes, et pour son invitation à continuer de se réunir à Bonn. Il remercie également le gouvernement allemand pour son hospitalité.

Pour finir, le président remercie les participants pour leur endurance et leurs précieuses contributions et pour s'être montrés si coopératifs durant les deux derniers jours.

La réunion se termine à 17 heures 10.

Annexe 1:
(Le document existe séparément en format PDF)

Annexe 2:

Accord sur la Voie de migration d'Asie centrale Intervention du Secrétaire exécutif durant la réunion du Comité permanent de l'AEWA le 5 juillet 2005

- Cette question est actuellement assez complexe et pourrait être très délicate. Les principes du protocole pour les négociations intergouvernementales ainsi que la conservation étant en jeu, il faut être clair !
- Il est nécessaire de démêler les différents aspects du problème:
 - la conservation et les besoins et priorités biologiques
 - la nature et le relevé des positions exprimées par les États de l'aire de répartition d'Asie centrale
 - les répercussions institutionnelles et financières (y compris points de vue des pays extérieurs au CAF)
 - la poursuite du processus intergouvernemental, en veillant en particulier à ce que les principes du consensus et de la propriété diplomatique soient entièrement observés
 - les mesures intérimaires.
- Nombre d'arguments et de conclusions en rapport avec ces cinq aspects figurent dans la déclaration de New Delhi (New Delhi Statement, NDS), qui résume les résultats de la réunion organisée par la CMS en collaboration avec WI et les contributions des donateurs (voir paragraphe 4).

1. Conservation, besoins et priorités biologiques

Veillez vous reporter au dernier paragraphe de la première page de la NDS (qui continue sur la page 2). Le caractère prioritaire du CAF fait clairement l'objet d'un large consensus et même l'unanimité parmi les États de l'aire de répartition, la CMS, l'AEWA et les autres parties prenantes. Cette position se traduit également dans les décisions et les résolutions adoptées à des conférences des parties (COP) antérieures de la CMS (ainsi que lors des réunions des parties (MOP) de l'AEWA et dans d'autres documents tels que, par exemple, la déclaration d'Édimbourg de 2004). Ce consensus apparaît également dans les progrès réalisés avec New Delhi pour achever le projet de Plan d'action du CAF que nous devrions parvenir à boucler dans les deux prochains mois.

2. Nature et relevé des positions exprimées par les États de l'aire de répartition d'Asie centrale

Veillez vous reporter maintenant au dernier paragraphe de la page 2 et aux deux premiers paragraphes de la page 3. Il existe à l'heure actuelle une très nette préférence pour accorder au CAF le statut d'instrument juridiquement contraignant et pour que le Plan d'action soit lié à l'AEWA, même si deux questions restent à résoudre : celle des qualifications nécessaires pour le processus de New Delhi de même que dans quelle mesure les délégués expriment la position de leur gouvernement ou la leur. Nous attendons en particulier toujours la position officielle des gouvernements de 18 sur les 30 États de l'aire de répartition. Je cite la Déclaration de New Delhi (page 3): "The legal, technical and other ramifications of the approach garnering the most support warrant further investigation in the coming months by both the CMS and AEWA Secretariats, as well as detailed consideration by their respective governing bodies when they meet towards the end of 2005."³

Il convient d'insister sur ce point étant donné qu'il s'agit d'un processus consensuel. Le fait qu'une minorité de délégués soit favorable à ce que le plan d'action soit lié à un mémorandum d'accord non contraignant est assez significatif. Reste à savoir si la majorité accepterait cette solution afin de faire l'unanimité.

J'ajouterai que les représentants de la CMS notent une certaine « souplesse » des points de vue sur cette question, plusieurs délégations étant susceptibles de changer d'avis quand elles connaîtront bien les faits et leurs répercussions.

³ NdT: La Déclaration de New Delhi n'ayant pas été traduite, voici la traduction littérale dudit passage : « Les conséquences juridiques, techniques et autres de l'approche recueillant le plus grand soutien garantissent une poursuite dans les mois à venir de l'étude de cette question par les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, ainsi qu'un examen détaillé de cette même question par leurs organes directeurs respectifs lorsqu'ils se réuniront vers la fin de l'année 2005. »

3. Répercussions institutionnelles et financières (y compris points de vue des pays extérieurs au CAF)

- Je tiens à préciser que ces aspects n'ont pas été étudiés et discutés à fond pour l'instant.
- Le choix entre un instrument séparé et une extension de l'AEWA a des répercussions financières importantes. D'après le barème des souscriptions de l'ONU, cela aboutirait à répartir les coûts principaux d'une extension entre les grands pays donateurs actuels de l'AEWA pour financer un itinéraire de migration qui se trouve pour ainsi dire entièrement en dehors de leur propre région. Cela ne peut pas être considéré comme allant de soi ou faire l'objet d'un processus qui pourrait paraître dissimuler ces répercussions. Des estimations justes et un processus de négociation transparent et correct sont nécessaires.
- Des options non chiffrées ne sont pas une bonne façon de procéder. Je m'excuse qu'elles manquent dans les documents qui ont été envoyés à New Delhi. Quand je m'en suis rendu compte, il était trop tard pour y remédier. Nous allons le faire maintenant.
- L'aspect financier se résume en ces termes : Le CAF doit-il être financé par les pays du CAF ou par tous les États de l'aire de répartition d'Afrique, d'Europe, d'Asie occidentale et d'Asie centrale dans le cadre du programme de conservation de plus grande envergure ? Avant de décider, il faut que les Parties soient au courant des coûts de ces différentes options.
- En outre, plusieurs options institutionnelles doivent être clarifiées, notamment :
 - Le Secrétariat de l'Accord devrait-il être implanté à Bonn ou dans la région même ? Au sein de la CMS, cette deuxième option est beaucoup plus pratiquée. Les Secrétariats régionaux en co-location à Bonn en vertu de l'article IV portent uniquement sur les espèces qui migrent en Europe, vers l'Europe ou en provenance de l'Europe. D'autres accords/mémoires d'accord aux termes de l'article IV, par exemple ACAP, IOSEA sont installés à l'extérieur de l'Europe. Il en est de même des mécanismes de coordination en cours d'élaboration pour les mémoires d'accord sur la tortue d'Afrique occidentale, l'éléphant d'Afrique occidentale et l'Outarde houbara.
 - Autre aspect essentiel concernant l'établissement futur du Secrétariat de l'Accord : ce dernier devra-t-il faire partie des Nations Unies ou non ? Il faudra comparer, d'un côté, les avantages, en termes de poids et d'influence, d'une appartenance aux Nations Unies et, de l'autre, les coûts additionnels encourus pour les salaires et frais connexes qui en découlent normalement. Ces deux modèles existent déjà au sein de la CMS. Ici aussi, les gouvernements doivent connaître les faits.

4. Poursuite du processus intergouvernemental

- Il nous faut avant tout respecter les droits souverains de tous les pays de l'aire de répartition à prendre, par consensus normalement, une décision au cours d'une réunion constituée de façon appropriée et qui sera chargée de définir l'option qu'ils préfèrent en dernier ressort pour un instrument CAF. Or une telle réunion n'a pas encore eu lieu. Ni la Réunion des Parties de l'AEWA ni la Conférence des Parties de la CMS ne peuvent se substituer à ce processus. Une telle réunion pourrait se tenir dos à dos avec une Conférence des Parties de la CMS par exemple, tout en étant une entité distincte, et non une COP/MOP.
- La Réunion des Parties de l'AEWA peut donner son point de vue mais elle ne peut pas selon nous trancher. La proposition faite [par l'Ouzbékistan] est donc à nos yeux inappropriée et les Parties peuvent souhaiter son retrait dans sa forme actuelle.
- La Conférence des Parties de la CMS qui se tiendra en novembre devra également examiner cette question. En tant que principal organe de l'ONU pour la promotion du CAF et de tous les autres accords régionaux, c'est à la CMS qu'il incombe d'exprimer les décisions globales des Parties sur la façon dont le réseau mondial d'accords régionaux devrait être établi, et de contrôler leur fonctionnement. Comme tous les accords aux termes de l'article IV ont été créés sous l'égide de la CMS, tant les arguments de droit que le bon sens se rejoignent : l'assentiment de la Conférence des Parties de la CMS devrait être un préalable à toute extension des frontières de

quelque accord régional que ce soit (en plus de l'approbation de la Réunion des Parties de l'accord régional).

- Il nous faut donc prévoir une réunion intergouvernementale proprement constituée pour achever l'instrument CAF en tenant compte des positions exprimées par la Réunion des Parties de l'AEWA et la Conférence des Parties de la CMS, ce qui n'est guère probable avant le milieu de l'année 2006 au plus tôt.

5. Mesures intérimaires

Compte tenu du processus que je viens de décrire, la toute première priorité doit être accordée à des mesures intérimaires pour avancer rapidement sur les questions de conservation. Veuillez vous référer au paragraphe 2 de la Déclaration de New Delhi. Les secrétariats travaillent sur ce sujet. Nous écrirons ces jours-ci à tous les pays du CAF en leur demandant de parachever le plan d'action dans les deux mois à venir par une procédure écrite et nous demanderons en même temps des informations supplémentaires à la Fédération de Russie. Cela devrait nous permettre de terminer en principe le plan d'action d'ici la fin août. Dans cette lettre, tous les représentants régionaux du CAF seront également priés de dire si cela les intéresse d'accueillir et/ou de financer un mécanisme intérimaire de coordination.

En fonction des réponses que nous recevrons et des ressources disponibles, le Secrétariat de la CMS établira un mécanisme intérimaire, l'objectif étant de boucler la question avant la fin de l'année 2005.

Conclusion à l'endroit du Président – J'espère avoir clarifié la position de la CMS. Nous n'avons pas tout à fait réussi à le faire plus tôt et je vous assure que les leçons apprises jusqu'ici dans le contexte du CAF seront mises à profit aussi bien pour parachever le CAF que dans le cadre d'autres négociations d'accords régionaux.

I:\PM_files\speeches\RH\AEWASIC_CAF_Intervention_05.07.05.doc